



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL MARDI 17 AVRIL 2018

Séance du : 17 avril 2018

Date de convocation : 11 avril 2018

L'an deux mil dix-huit et le dix-sept avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JOUFFREY Régis, JACOB Roland, GARDENT Bruno, MATHON Sylvie, FAUST Alain, PIC Jean-Pierre, GAILLARD Florence

Pouvoirs de SIONNET Philippe à GAILLARD Florence et de FAURE Jean-Louis à JACOB Roland

Secrétaire de séance élue : MATHON Sylvie

VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Vu les lois de finances,

Vu les dispositions de l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles 1609 nonièes C, 1640 B et C et 1447-0 du 1 du III de l'article 1636B sexies et de l'article 1609 quinquies C du Code Général des Impôts,

Considérant que depuis 2018, la majoration forfaitaire des bases fiscales repose sur le taux d'inflation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décider d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 1 % par rapport aux taux de l'année 2017.
- vote les taux de l'année 2018 ainsi :
 - taxe d'habitation : 10.95 %
 - taxe sur le foncier bâti : 18.81 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 106.94 : %

Délibération adoptée : 2 abstentions (Roland JACOB et Jean-Louis FAURE) et 8 POUR.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif général 2017 de la commune, voté par le conseil municipal le 11 avril 2017 ;

Vu les Décisions Modificatives du Conseil Municipal du 1er juin, du 11 septembre et du 27 novembre 2017 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2017 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 dont la vue d'ensemble est la suivante :

CA2017 MAIRIE DE LA GRAVE COMMUNE DE LA GRAVE		Page 1
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 127 468,43	G 1 277 452,04
	Section d'investissement	B 323 176,98	H 215 995,47

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 105 491,69
	Report en section d'investissement (001)	D	J 27 257,11

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 450 645,41	=G+H+I+J	1 626 196,31
---------------------------------------	----------	--------------	----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F 283 100,00	L 171 089,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	283 100,00	=K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 127 468,43	= G+H+K	1 382 943,73
	Section d'investissement	= B+D+F	606 276,98	= H+J+L	414 341,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 733 745,41	= G+H+I+J+K+L	1 797 285,31

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 3 POUR.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2017

Vu le compte de gestion rendu par Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains pour le budget principal ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2017 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que la comptabilité de Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le Compte de Gestion dressé par Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains pour l'exercice 2017, dont le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous ;
- Dit que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	718 485,82	1 264 858,12	1 983 343,94
Titres de recettes émis (b)	217 076,50	1 278 265,09	1 495 341,59
Réductions de titres (c)	1 081,03	813,05	1 894,08
Recettes nettes (d = b - c)	215 995,47	1 277 452,04	1 493 447,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	718 485,82	1 264 858,12	1 983 343,94
Mandats émis (f)	323 176,98	1 131 850,88	1 455 027,86
Annulations de mandats (g)	0,00	4 382,45	4 382,45
Dépenses nettes (h = f - g)	323 176,98	1 127 468,43	1 450 645,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		149 983,61	42 802,10
(h - d) Déficit	107 181,51		

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 4 POUR.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2018

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 et notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au Budget principal, pour l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif de l'exercice 2017 dont la vue d'ensemble est la suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
Page 1				
BP2018 MAIRIE DE LA GRAVE COMMUNE DE LA GRAVE				
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
FONCTIONNEMENT				
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 197 474,90		1 133 935,00
+		+		+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			63 539,90
=		=		=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 197 474,90		1 197 474,90
INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	283 200,00		475 135,40
+		+		+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	283 100,00		171 089,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	79 924,40		
=		=		=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		646 224,40		646 224,40
TOTAL				
TOTAL DU BUDGET		1 843 699,30		1 843 699,30

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 4 POUR.

BUDGET EAU DE LA COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à R.2343-12 ;

Vu le budget primitif du service de l'eau 2017 de la commune, voté par le conseil municipal le 11 avril 2017 ;

Vu la décision modificative du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 ;

Vu les états préparatoires et les résultats d'exécution du budget 2017 ;

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve et vote le Compte Administratif de l'exercice 2017 dont la vue d'ensemble est la suivante :

CA2017 EAU LA GRAVE EAU ET ASSAINISSEMENT	Page 1
II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 88 609,03	G 164 625,27	G-A 76 016,24
	Section d'investissement	B 169 764,43	H 235 890,08	H-B 66 125,65

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 315 726,35
	Report en section d'investissement (001)	D	J 148 994,22

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 258 373,46	Q = G+H+I+J 865 235,92	= Q-P 606 862,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 499 000,00	L 51 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 499 000,00	= K+L 51 000,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 88 609,03	= G+I+K 480 351,62	391 742,59
	Section d'investissement	= B+D+F 668 764,43	= H+J+L 435 884,30	-232 880,13
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 757 373,46	= G+H+I+J+K+L 916 235,92	158 862,46

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 3 POUR.

BUDGET EAU DE LA COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2017

Vu le compte de gestion rendu par Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains pour le budget « eau » ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2017 établi au regard du compte susmentionné ;

Considérant que la comptabilité de Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le Compte de Gestion dressé par Mme Muriel BOURQUARDE, comptable Public de Monétier les Bains pour l'exercice 2017, dont le résultat est synthétisé dans le tableau ci-dessous ;
- Dit que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	668 957,65	473 884,00	1 142 841,65
Titres de recettes émis (b)	235 890,08	166 404,26	402 294,34
Réductions de titres (c)	0,00	1 778,99	1 778,99
Recettes nettes (d = b - c)	235 890,08	164 625,27	400 515,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	668 957,65	473 884,00	1 142 841,65
Mandats émis (f)	169 764,43	88 609,03	258 373,46
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	169 764,43	88 609,03	258 373,46
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	66 125,65	76 016,24	142 141,89
(h - d) Déficit			

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 4 POUR.

BUDGET EAU DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2018

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 et notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel relatif au Budget principal, pour l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif de l'exercice 2018 dont la vue d'ensemble est la suivante :

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	324 019,03	165 156,57
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		158 862,46
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		324 019,03	324 019,03
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	342 156,57	566 036,70
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	490 000,00	51 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		215 119,87
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		832 156,57	832 156,57
		TOTAL	
TOTAL DU BUDGET		1 156 175,60	1 156 175,60

Délibération adoptée : 6 abstentions (Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 4 POUR.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 27 257,11 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 105 491,69 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -107 181,51 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 149 983,61 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 283 100,00 €

En recettes pour un montant de : 171 089,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 191 935,40 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 191 935,40 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 63 539,90 €

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats indiquée ci-dessus.

Délibération adoptée : 3 abstentions (Jean-Pierre PIC, Roland JACOB et Jean-Louis FAURE) et 7 POUR.

BUDGET EAU DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 148 994,22 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 315 726,35 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 66 125,65 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 76 016,24 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 499 000,00 €

En recettes pour un montant de : 51 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 232 880,13 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 232 880,13 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 158 862,46 €

Délibération adoptée : 5 abstentions (Jean-Pierre PIC, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Florence GAILLARD et Philippe SIONNET) et 5 POUR.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018

Chaque année le conseil municipal est amené à délibérer sur les demandes de subventions présentées par différentes associations.

Vu les demandes de subventions présentées par des associations pour l'année 2018 ;

Considérant que certaines associations ont un intérêt très important pour la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

– décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

▪ Association Prévention routière	63.00 €
▪ Association Ski de fond 05	120.00 €
▪ Association CAUE 05	100.00 €
▪ Association Plus Beaux Villages de France	1 759.00 €
▪ Association Nationale des Elus de la Montagne	325.65 €
▪ Association Elus zone centrale du PNE	50.00 €
▪ Association Course VTT Plateau d'Emparis	400.00 €
▪ Association Pêche Guisane Romanche	63.00 €
▪ Fondation du patrimoine	55.00 €
▪ Association des maires des Hautes-Alpes	237.84 €
▪ Association Solidarité handicapés	
▪ du Pays Briançonnais	200.00 €
▪ Association Communes forestières	200.00 €
▪ Association Porche des vieillards	1 900.00 €
▪ Fonds Social pour le Logement 05	198.00 €

- Fédération de ski – comité Alpes Provence
Centre Inter-régional d'Entrainement
Structure d'appui scolaire BRIANCON 200.00 €

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.
- Autorise le Maire ou un adjoint à procéder au mandatement de ces subventions

Délibération adoptée : 2 abstentions (Roland JACOB et Jean-Louis FAURE) et 8 POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Roland JACOB demande la parole pour lire une déclaration qui est annexée au présent compte rendu.

FAURE Jean-Louis
Pouvoir à Roland JACOB

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain
Absent

GAILLARD Florence

GARDENT Bruno

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie

PIC Jean-Pierre

SIONNET Philippe
Pouvoir à Florence GAILLARD

SEVREZ Jean-Pierre